

CERTIFICAT ADN DE PARENTÉ

Mr Jean-Marie AVELIN

Elevage Beauceron Familly 1142 chemin de Leret Maison Bassour 31620 Bouloc France

La vérification de parenté a été réalisée entre les reproducteurs et le descendant référencés ci-dessous.

MALE

Nom: Expert du Pays des Celtes

Race : Berger de Beauce

N° d'identification : 250 269 602 860 317

Sexe: Mâle

Date de naissance : 00/00/00

N° ANTAGENE: 214290

FEMELLE

Nom: Bise

Race: Berger de Beauce

N° d'identification : 2 EWR 076

Sexe : Femelle

Date de naissance : 06/11/06

N° ANTAGENE : 133493

DESCENDANT

Nom: Gonzesse du Berceau de BFamily

Race: Berger de Beauce

N° d'identification : 250 269 604 490 696

Sexe: Femelle

Date de naissance : 07/10/11

N° ANTAGENE : 214298 Code résultat : 100370

Résultat : le descendant est Compatible avec la femelle et le mâle

La vérification de parenté a été réalisée à partir des empreintes référencées dans le tableau ci-dessous :

	AHTh130	AHTh171	AHTh260	AHTk211	AHTK253	AHT121	AHT137	Amelogenin	CXX279	FH2054	FH2848	INRA21	INU005	INU030	INU055	REN105L03	REN162C04	REN169D01	REN169018	REN247M23	REN54P11	REN64LE19
214290	JM	00	LO	JN	NO	MQ	GO	XY	LL	BB	JO	LM	MM	NO	LM	IM	KM	00	NP	JL	ко	NO
133493	MO	00	MM	JN	LN	MQ	OO	XX	NN	BE	PP	JJ	FM	PP	LM	PP	KK	M0	LP	JJ	00	NQ
214298	JM	00	MO	JJ	NN	MM	OO	XX	LN	BE	JP	JM	MM	NP	LM	IP	KM	00	PP	JL	ко	NO

Résultat établi le : 29/07/13

Lina MUSELET Ingénieur en génétique

Explications

La compatibilité des empreintes génétiques de la mère et du père est indispensable pour attester de la parenté. L'empreinte génétique d'un animal correspond à la combinaison allélique de marqueurs génétiques appartenant au panel ISAG. A chaque marqueur génétique, l'animal possède deux allèles symbolisés par une lettre (de A à Z): un allèle est transmis par la mère, l'autre allèle est transmis par le père. La parenté est vérifiée si la totalité des marqueurs génétiques du descendant est compatible avec celle des parents: pour chaque marqueur, un allèle du descendant doit être présent chez le père. La parenté est exclue si l'incompatibilité entre les parents et le descendant concerne plus de deux marqueurs génétiques. L'incompatibilité d'un à deux marqueurs peut être due à un évènement rare de mutation et ne permet pas d'exclure la parenté. Les empreintes réalisées par un autre laboratoire n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.